

# **DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

## **SÉANCE DU 29 JUIN 2013**

L'an deux mil treize et le vingt neuf JUIN à dix huit heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de **Monsieur BRESSON Emmanuel, Maire**.

**Présents-** Mmes MORA Anne Sophie et TOUSTOU Marie Line,  
MM. BRESSON Emmanuel, LAFFONT René, FOURNIER Jacques et QUINTERNET Didier.

**Absents –** Mmes TOURROU Marie-Christine et VERGÉ Catherine,  
MM. FARGUES Ludovic et TOUSTOU Jérôme.

**Procurations –**Néant

Madame TOUSTOU Marie Line a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

### **ORDRE DU JOUR**

- **SYADEN : Programmation 2013 – Renforcement BT poste COLONIE par création poste CAMPING**
- **Salle Escalade :**
  - ☞ **Approbation règlement intérieur SAE et règlement intérieur annexe spécifique aux écoles d'escalade et mise à disposition au Comité Départemental de la Montagne et de l'Escalade de l'Aude**
  - ☞ **Avenant 1 lot n°1 VRD**
  - ☞ **Avenant 1 lot n°13 Electricité**
- **Subvention Tour LANGUEDOC ROUSSILLON**
- **Vente parcelle B 1428 à Mme VERGNE Lucette**
- **Ouverture programmes et virements crédits : Acquisition auto laveuse SAE, cylindre et logiciel entrée contrôlée SAE, panneau signalétique SAE, subvention TOUR Languedoc Roussillon et containers**
- **Recrutement agent d'entretien en CDD pour mise à disposition du Centre des Finances Publiques de Belcaire et convention de mise à disposition**
- **Echange concession cimetière CAUX Christian**
- **Recrutement agents contractuels saisonniers:**
  - ☞ **Un éducateur activités physiques et sportives 2<sup>e</sup> classe (agent titulaire du BNSSA chargé de surveiller la baignade) du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2013.**
  - ☞ **Un adjoint technique 2<sup>e</sup> classe (agent d'entretien polyvalent) du 1<sup>er</sup> au 31 juillet 2013.**
  - ☞ **Un adjoint administratif 2<sup>e</sup> classe (secrétariat de mairie) du 11 au 31 juillet 2013.**
  - ☞ **Deux adjoints techniques 2<sup>e</sup> classe (agent d'entretien polyvalent) du 1<sup>er</sup> au 31 août 2013.**

## 1. SYADEN : Programmation 2013 – Renforcement BT poste COLONIE par création poste CAMPING

Monsieur le Président expose à l'assemblée l'avant-projet établi par le Syndicat Audois d'Energies (SYADEN) concernant le **Renforcement BT poste COLONIE par création poste CAMPING**.

Ce projet comprend les travaux d'électrification, mais aussi l'effacement des réseaux d'éclairage public.

La commune doit donc signer la convention, adoptée par le SYADEN lors du Comité Syndical du 29 juin 2012 (délibération n°2012-24), qui délègue temporairement au syndicat la maîtrise d'ouvrage des opérations de câblage et de reprise des appareils pour le réseau d'éclairage public.

Le montant prévisionnel de cette opération est estimé à :

• Réseau électricité	34 000,00 € HT	40 664,00 € TTC
• Eclairage public	1 000,00 € HT	1 196,00 € TTC

La part communale estimée s'élève à 3 996,00 € HT (3 400,00 € en réseau électricité et 596,00 € en éclairage public. Si le montant réel des travaux est inférieur, la participation communale sera ajustée en conséquence. Dans le cas contraire, la participation communale sera adaptée dans le cadre d'une nouvelle délibération communale.

Monsieur le Président demande au Conseil de se prononcer sur ce projet.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** l'avant-projet présenté par le SYADEN ainsi que son plan de financement.
- **AUTORISE** l'ouverture des crédits budgétaires correspondant au dit projet.
- **CONFIE** au SYADEN la maîtrise d'ouvrage déléguée des travaux concernant les réseaux d'éclairage public imposés par ce projet.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de délégation temporaire de la maîtrise d'ouvrage ci-jointe et tout autre document ayant trait à ce dossier.

## 2. Salle Escalade : Approbation règlement intérieur et règlement intérieur annexe spécifique aux écoles d'escalade SAE et mise à disposition au Comité Départemental de la Montagne et de l'Escalade de l'Aude – Avenant 1 lot n°1 VRD – Avenant 1 lot n°13 Electricité

### ☛ Approbation règlement intérieur SAE et règlement intérieur annexe spécifique aux écoles d'escalade et mise à disposition au Comité Départemental de la Montagne et de l'Escalade de l'Aude

Monsieur le Président rappelle au Conseil les termes de la délibération du 10 avril 2013 relative à la location des équipements sportifs de la Salle d'Escalade mis à la disposition des usagers.

Il soumet au Conseil le règlement intérieur de la Salle d'Escalade ainsi que le règlement intérieur annexe spécifique aux écoles d'escalade.

Il donne également lecture au Conseil de la convention de mise à disposition de la Salle d'Escalade au profit du Comité Départemental de la Montagne et de l'Escalade de l'Aude.

Il invite le Conseil à approuver les règlements et convention soumis.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le règlement intérieur de la Salle d'Escalade ainsi que le règlement intérieur annexe spécifique aux écoles d'escalade.
- **APPROUVE** la convention de mise à disposition de la Salle d'Escalade au profit du Comité Départemental de la Montagne et de l'Escalade de l'Aude.
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

### ☛ Avenant 1 lot n°1 VRD

Monsieur le Président rappelle au Conseil que par délibération du :

☞ 29 avril 2011 il a décidé de lancer les travaux de construction de la Salle d'Escalade

☞ 5 mars 2012 il a approuvé le montant de la dépense s'élevant à la somme de 799 938,89 € HT soit 956 726,91 € TTC

Il soumet au Conseil l'avenant n°1 pour le lot 1 VRD concernant la SAS OC BAT de QUILLAN établi pour tenir compte de la modification des prestations réalisées. Ces prestations sont les suivantes :

- Remplacement du revêtement en sable stabilisé par du béton bitumineux le long de la façade sud-ouest
- Remplacement des espaces verts par du béton bitumineux en pied de la façade nord-ouest
- Suppression de l'arrêt de bus
- Suppression du béton désactivé devant l'entrée principale
- Suppression des bornes en inox

Cet avenant ne modifiant pas le montant du marché, le montant de la dépense, pour le lot 1 VRD est le suivant :

N° lot	Montant initial marché HT	Montant initial marché TTC	N° avenant	Montant avenant HT	Montant avenant TTC	Montant marché HT	Montant marché TTC
<b>1</b>	<b>41 996,79 €</b>	<b>50 228,16 €</b>	<b>1</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>41 996,79 €</b>	<b>50 228,16 €</b>

<b>TOTAL</b>
--------------

<b>0,00 €</b>
---------------

<b>0,00 €</b>
---------------

Le Conseil ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** le Maire à engager les travaux modificatifs concernant le lot n° 1 VDR.
- **APPROUVE** le montant de la dépense pour le lot n° 1 VRD maintenu à la somme de **41 996,79 € HT soit 50 228,16 € TTC**.
- **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant à intervenir entre la SAS OC BAT de Quillan et la Commune.

### ☛ Avenant 1 lot n°13 Electricité

Monsieur le Président rappelle au Conseil que par délibération du :

☞ 29 avril 2011 il a décidé de lancer les travaux de construction de la Salle d'Escalade

☞ 5 mars 2012 il a approuvé le montant de la dépense s'élevant à la somme de 799 938,89 € HT soit 956 726,91 € TTC

Il soumet au Conseil l'avenant n°1 pour le lot 13 Electricité concernant la SARL FROID ELEC de QUILLAN établi pour tenir compte d'une part des travaux supplémentaires entraînant une plus value et d'autre part des travaux non réalisés entraînant une moins value. Ces travaux sont listés dans le devis accompagnant l'avenant.

Le nouveau montant de la dépense, pour le lot 13 Electricité s'établit comme suit :

N° lot	Montant initial marché HT	Montant initial marché TTC	N° avenant	Montant avenant HT	Montant avenant TTC	Nouveau montant marché HT	Nouveau montant marché TTC
<b>13</b>	<b>38 204,00</b>	<b>45 691,98 €</b>	<b>1</b>	<b>- 454,00 €</b>	<b>- 542,98 €</b>	<b>37 750,00 €</b>	<b>45 149,00 €</b>

<b>TOTAL</b>
--------------

<b>- 454,00 €</b>
-------------------

<b>- 542,98 €</b>
-------------------

Le Conseil ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** le Maire à engager les travaux supplémentaires et à supprimer les diverses prestations non réalisées pour le lot 13 Electricité.
- **APPROUVE** le nouveau montant de la dépense pour le lot 13 Electricité s'élevant à la somme de **37 750,00 € TTC soit 45 149,00 € TTC**.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à intervenir entre la SARL FROID ELEC de Quillan et la Commune.

### 3. Subvention Tour LANGUEDOC ROUSSILLON

Monsieur le Président rappelle au Conseil que le 20 mai dernier a eu lieu, sur le territoire de la commune, le passage de l'étape 4 de l'épreuve sportive dénommée « **LE TOUR DU LANGUEDOC-ROUSSILLON 2013** », épreuve inscrite au calendrier international féminin élite 2013 de l'Union Cycliste Internationale (U.C.I. WE).

Il expose au Conseil que l'association VILLEMUSTAUSOU TRAPEL VELO, association organisatrice de cette manifestation, a sollicité l'attribution d'une subvention de 1 000,00 €.

Il invite le Conseil à se prononcer sur cette affaire.

Le Conseil, ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré,

**DÉCIDE** d'apporter un soutien financier à l'étape 4 de l'épreuve sportive dénommée « **LE TOUR DU LANGUEDOC-ROUSSILLON 2013** » organisée par l'association VILLEMUSTAUSOU TRAPEL VELO sur notre territoire le 20 mai dernier.

**VOTE** un crédit de **1 000,00 €** qui fera l'objet d'un mandatement sur l'article 6574 après ouverture de crédit au budget communal par décision modificative.

**AUTORISE** le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

### 4. Vente parcelle B 1428 à Mme VERGNE Lucette

Monsieur le Président rappelle au Conseil que lors de la vente de la partie de parcelle cadastrée B 1416 à Mme Lucette VERGNE en vue de la construction d'une habitation, la commune est restée propriétaire d'une bande de terrain en raison des problèmes de succession rencontrés par les héritiers DUPARC, propriétaires de la parcelle B 1052 attenante à celle susvisée.

Les problèmes de succession étant à présent résolus, Madame Lucette VERGNE souhaiterait acquérir la bande de terrain communale afin de réaliser une clôture sur sa propriété.

Il propose de répondre favorablement à la demande de Mme VERGNE et de lui céder la bande de terrain cadastrée section B n° 1428 lieudit "Grande Versane".

Il invite le Conseil à donner son accord sur cette proposition et à fixer le prix de vente.

Le Conseil, ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré,

**DÉCIDE** de vendre à Madame Lucette VERGNE demeurant 10 bis Impasse de la Condamine 11340 BELCAIRE la parcelle communale cadastrée section B numéro 1428 lieudit "Grande Versane" d'une contenance de 27 m<sup>2</sup> au prix de 30,00 € le m<sup>2</sup> soit pour la somme totale de 810,00 Euros.

**AUTORISE** le Maire à signer l'acte de vente qui sera reçu par Maître DUCHAN, Notaire à CHALABRE Aude ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation de cette vente.

### 5. Ouverture programmes et virements crédits : Acquisition auto laveuse SAE, cylindre et logiciel entrée contrôlée SAE, panneau signalétique SAE et containers

Monsieur le Président expose au Conseil qu'afin de procéder au mandatement de certaines factures il convient, sur **l'exercice 2013**, de procéder aux opérations suivantes :

- ☞ ouverture de crédits sur le programme SALLE ESCALADE pour l'acquisition d'une auto laveuse, d'un matériel et logiciel destiné à contrôler l'accès à la salle et d'un panneau signalétique,
- ☞ création d'un programme et ouverture de crédits pour l'acquisition de CONTAINERS
- ☞ ouverture de crédits pour paiement subvention TOUR Languedoc Roussillon.

Il invite le Conseil à approuver les virements de crédits mentionnés dans le tableau suivant :

Désignation			Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D	2157-334	Acquisition de CONTAINERS		6 000,00 €
D	2158-286	Acquisition AUTO LAVEUSE		4 468,00 €
D	2175-286	Acquisition matériel et logiciel ACCES SAE		2 825,00 €
D	2188-286	Acquisition panneau signalétique SAE		2 046,00 €
D	6574	Subvention TOUR Languedoc Roussillon		1 000,00 €
D	022	Dépenses imprévues fonctionnement	1 000,00 €	
D	231-286	Travaux Salle Escalade	15 339,00 €	

Le Conseil, après en avoir délibéré,

- Approuve **les virements de crédits** indiqués ci-dessus.

**AUTORISE** le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

## 6. Recrutement agent d'entretien en CDD pour mise à disposition du Centre des Finances Publiques de Belcaire et convention de mise à disposition

Monsieur le Président informe le Conseil de la demande de la Direction Départementale des finances publiques de l'Aude concernant la mise à disposition d'un employé communal pour l'entretien des locaux de la Trésorerie de Belcaire.

Il donne lecture au Conseil de la convention de mise à disposition par laquelle la commune s'engage à faire effectuer par un employé communal 2 heures d'entretien tous les 15 jours pour une durée de 1 an.

Afin de répondre favorablement à cette demande il propose de recruter un agent contractuel pour une durée de 1 an à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2013.

Il invite le Conseil à se prononcer sur cette affaire et en cas d'accord à fixer les conditions de recrutement de l'agent contractuel.

Le Conseil, ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré,

**APPROUVE** les termes de la convention de mise à disposition.

### DÉCIDE :

1°/ de recruter un agent contractuel pour la période du **1<sup>er</sup> juillet 2013 au 30 juin 2014**,

2°/ de fixer à **1 heure par semaine** la durée de travail de l'agent,

3°/ d'attribuer à cet agent une rémunération mensuelle correspondant au **1/35<sup>e</sup> de l'emploi d'adjoint technique de 2<sup>e</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon**.

**PRECISE** que les crédits nécessaires à la rémunération de cet agent seront prélevés sur les articles 6413, 6450 et 6470.

**AUTORISE** le Président à signer la convention de mise à disposition à intervenir entre la Direction Départementale des finances publiques de l'Aude et la commune.

**AUTORISE** le Président à signer le contrat d'engagement à intervenir entre l'agent et la commune.

## 7. Echange concession cimetière CAUX Christian

Monsieur le Président expose au Conseil que Monsieur Christian CAUX souhaiterait rétrocéder à la commune la concession perpétuelle située dans l'ancien cimetière de Belcaire portant le numéro 208 acquise le 1<sup>er</sup> janvier 1979 et acquérir une concession perpétuelle dans le nouveau cimetière de Belcaire.

Il précise que cette concession funéraire est libre de toute inhumation.

Il invite le Conseil à se prononcer sur cette affaire et en cas d'accord à fixer les prix et conditions d'échange de ces concessions.

Le Conseil ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré,

**CONSIDÉRANT** que la concession funéraire est libre de toute inhumation,

**ACCEPTÉ** la rétrocession à la commune par Monsieur Christian CAUX de la concession perpétuelle située dans l'ancien cimetière de Belcaire portant le numéro 208 acquise le 1<sup>er</sup> janvier 1979 pour la somme de 46,00 Euros.

**DÉCIDE** de vendre à Monsieur Christian CAUX une concession perpétuelle dans le nouveau cimetière de Belcaire au prix fixé par délibération du 30 novembre 2013 soit 108,00 € le m<sup>2</sup>.

**AUTORISE** le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire et à procéder aux opérations comptables nécessaires.

## 8. Recrutement agents contractuels saisonniers:

### **☛ FLOCH Bernard : éducateur activités physiques et sportives 2<sup>e</sup> classe (agent titulaire du BNSSA chargé de surveiller la baignade) du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2013.**

Monsieur le Président expose au Conseil qu'afin d'assurer le gardiennage et la surveillance du PLAN d'EAU et des COURTS de TENNIS pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août la commune est appelée à recruter un agent contractuel titulaire du BNSSA.

Il convient donc d'autoriser le Maire à recruter la personne susceptible de remplir les fonctions ci-dessus énoncées.

Le Conseil, ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré,

**CONSIDÉRANT** la nécessité de recruter un agent susceptible d'assurer ces fonctions,

#### **DÉCIDE:**

1/ **de recruter** un agent contractuel polyvalent pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2013.

2/ **de fixer** la durée de travail hebdomadaire de l'agent à 35 heures.

3/ **de rémunérer** cet agent sur la base du 5<sup>ème</sup> échelon de l'emploi d'Éducateur des Activités Physiques et Sportives 2eme classe.

**PRECISE** que les crédits nécessaires à la rémunération de cet agent seront prélevés sur les articles 6413, 6450 et 6470.

**AUTORISE** le Maire à signer tous les documents relatifs à ce recrutement saisonnier.

### **☛ CAMP Xavier : adjoint technique 2<sup>e</sup> classe (agent d'entretien polyvalent) du 8 au 31 juillet 2013.**

Monsieur le Président expose au Conseil qu'afin de procéder à l'entretien des espaces verts, des chemins et des bâtiments communaux, il conviendrait de recruter un agent contractuel polyvalent pour la période du 8 au 31 juillet 2013.

Le Conseil, ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré,

**CONSIDÉRANT** la nécessité de recruter un agent susceptible d'assurer l'entretien des espaces verts, des chemins et des bâtiments communaux,

#### **DÉCIDE:**

1/ **de recruter** un agent contractuel polyvalent pour la période du 8 au 31 juillet 2013.

2/ **de fixer** la durée de travail hebdomadaire de l'agent à 39 heures.

3/ **de rémunérer** cet agent sur la base du 1<sup>er</sup> échelon de l'emploi d'Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe.

**PRECISE** que les crédits nécessaires à la rémunération de cet agent seront prélevés sur les articles 6413, 6450 et 6470.

**AUTORISE** le Maire à signer tous les documents relatifs à ce recrutement saisonnier.

**☛ BONNEL Manon : adjoint administratif 2<sup>e</sup> classe (secrétariat de mairie) du 11 au 31 juillet 2013.**

Monsieur le Président expose au Conseil qu'afin de seconder la secrétaire de Mairie dans les diverses tâches administratives, il conviendrait de recruter, pour la période du 11 au 31 juillet un agent contractuel.

Le Conseil, ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré,

**CONSIDÉRANT** la nécessité de recruter un agent susceptible d'assurer ces fonctions,

**DÉCIDE:**

- 1/ **de recruter** un agent contractuel pour la période du 11 au 31 juillet 2013.
- 2/ **de fixer** la durée de travail hebdomadaire de l'agent à 35 heures.
- 3/ **de rémunérer** cet agent sur la base du 1<sup>er</sup> échelon de l'emploi d'Adjoint administratif 2eme classe.

**PRECISE** que les crédits nécessaires à la rémunération de cet agent seront prélevés sur les articles 6413, 6450 et 6470.

**AUTORISE** le Maire à signer tous les documents relatifs à ce recrutement saisonnier.

**☛ FARGUES Dimitri et DAVID Pierre-Antoine: adjoints techniques 2<sup>e</sup> classe (agents d'entretien polyvalents) du 1<sup>er</sup> au 31 août 2013.**

Monsieur le Président expose au Conseil qu'afin de procéder à l'entretien des espaces verts, des chemins et des bâtiments communaux, il conviendrait de recruter deux agents contractuels polyvalents pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 août 2013.

Le Conseil, ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré,

**CONSIDÉRANT** la nécessité de recruter deux agents susceptible d'assurer l'entretien des espaces verts, des chemins et des bâtiments communaux,

**DÉCIDE:**

- 1/ **de recruter** deux agents contractuels polyvalents pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 août 2013.
- 2/ **de fixer** la durée de travail hebdomadaire des agents à 39 heures.
- 3/ **de rémunérer** ces agents sur la base du 1<sup>er</sup> échelon de l'emploi d'Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe.

**PRECISE** que les crédits nécessaires à la rémunération de ces agents seront prélevés sur les articles 6413, 6450 et 6470.

**AUTORISE** le Maire à signer tous les documents relatifs à ces recrutements saisonniers.